



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CASTETS-EN-DORTHE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 Juin 2015**

L'an deux mille quinze, le deux juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FLIPO Daniel, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

| | | |
|--|---|--|
| M. FLIPO Daniel Maire | M. SART Jean-Pierre 1er Adjoint | Mme RACOLIN Nathalie 2ème Adjoint |
| M. BERNADET Fabrice 3ème Adjoint | Mme De FOMMERVAULT Jacqueline — 4ème Adjoint | Mme CARTIER Josiane Conseillère Municipale |
| Mme ALIX Marie-Thérèse Conseillère Municipale | M. BERTO Thierry Conseiller Municipal | Mme NICOD Sylvie Conseillère Municipale |
| M. LAMOTTE Arnaud Conseiller Municipal | Mme DALLA-LONGA Karine Conseillère Municipale | M. MALVEZIN Romain Conseiller Municipal |
| M. PIECHAUD Gilles Conseiller Municipal | M. LOUGARE Jean-Michel Conseiller Municipal | Mme PIOLET Cécile Conseillère Municipale |

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION OU EXCUSÉS

| | |
|-------------------------------|---|
| Mme De FOMMERVAULT Jacqueline | Procuration donnée à Mme DALLA-LONGA Karine |
| Mme ALIX Marie-Thérèse | Procuration donnée à Mr FLIPO Daniel |
| Mr MALVEZIN Romain | Procuration donnée à Mr SART Jean-Pierre |

Membres en exercice : 15 Membres présents : 12 Membres votant : 15

Date de convocation : 26 Mai 2015

Secrétaire de séance : Madame DALLA-LONGA Karine

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 22 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

City-Stade

Le Maire rappelle les débats qui se sont tenus lors de la séance du 22 Avril 2015 concernant les problèmes liés à la fréquentation des jeunes sur le site du City-stade et qui ont engendré une plainte des riverains pour nuisances et la suite qu'il convient de donner à la rencontre organisée le 06 Mai 2015 entre les riverains, les parents des jeunes concernés et la municipalité.

Aujourd'hui, l'assemblée doit se prononcer sur la question suivante : Démontage rapide du City-Stade et remontage au plus tard le 31 Mars 2016, précisant que ce remontage serait effectué derrière les vestiaires du « stade du haut ».

Mme Nathalie RACOLIN demande à ce que le coût de ce transfert soit prévu au budget 2016.

Mr Gilles PIECHAUD pense que l'endroit où sera remonté le city-stade n'est pas envisageable car, pour lui, ce n'est que déplacer le problème dans les années à venir.

Madame Cécile PIOLET se pose la question de savoir si le remontage qui sera effectué par les services techniques sera conforme à la réglementation sur les aires de jeux.

Monsieur le Maire répond qu'il conviendra de demander à un Bureau de Contrôle agréé de vérifier la réinstallation du City-Stade et de la valider, précisant que le démontage interviendra à la suite du vote de l'assemblée.

Le Maire demande donc à chacun de se positionner sur la question posée et, après vote, le Conseil Municipal :

- 15 voix soit l'unanimité des membres se prononcent pour le démontage du city-stade.
- 12 voix se prononcent pour le remontage du city-stade derrière les vestiaires du « Stade du haut », 1 voix se portant contre (Mr PIECHAUD) et 2 abstentions (Mme PIOLET et Mr LOUGARE).

Par conséquent, le City-Stade sera démonté aussitôt que possible et remonté derrière les vestiaires du « Stade du haut » au plus tard le 31 Mars 2016.

Approbation du rapport d'Avril 2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges et de l'attribution de compensation

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le rapport d'avril 2015 de la CLETC qui établit le montant de l'attribution de compensation comme suit :

- le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Il indique que le rapport d'avril 2015 de la CLETC modifie le montant de l'attribution de compensation des communes concernées par la restitution d'un service Accueil Périscolaire (APS) au 1^{er} janvier 2015. En effet, lors d'une restitution de compétence aux communes, l'attribution de compensation est majorée du montant net des charges transférées. Ainsi, la CdC donne aux communes les moyens financiers nécessaires pour assurer le fonctionnement du service.

Le Maire précise que les communes concernées sont Balizac, Cazalis, Hostens, Lucmau, Noaillan, Pompéjac, Préchac, Uzeste et Villandraut, conformément au rapport joint à la présente délibération.

Oùï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le rapport CLETC d'avril 2015 et le montant de l'attribution de compensation.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Informations diverses

1/ Commission école :

Les parents d'élèves ont demandé que les personnels enseignants et communaux exerçant à l'école fournissent un extrait du casier judiciaire.

Les jours d'organisation des TAP changent à la rentrée de Septembre 2015. Ils auront lieu les Lundi et Mardi.

Une demande de participation annuelle sera demandée aux familles pour la mise en place d'un spectacle de fin d'année pour les enfants. Le tarif proposé est : 10 € pour 1 enfant, 15 € pour 2 enfants et 20 € pour 3 enfants et plus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette demande.

2/ Il est à nouveau constaté des projections de pierres et de bouteilles sur les habitations situées en dessous du Boût de Côte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35

Signature des membres présents à la séance du 02 Juin 2015